

Le 10 juin 2016

Action sociale

L'Agirc et l'Arrco mobilisés pour l'emploi des personnes en situation de handicap psychique

L'Agirc et l'Arrco ont accordé une subvention de 70 000 € à deux associations œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap psychique. Le soutien à ces projets fait suite à un appel à projets lancé à l'automne.

Parce que le handicap psychique est souvent mal connu, les entreprises emploient peu de personnes dans cette situation : on estime que 60 % d'entre elles sont sans emploi.

Dans le cadre de leur orientation prioritaire visant à soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco vont soutenir deux projets portés par des associations engagées dans l'accompagnement de personnes handicapées psychiques en recherche d'emploi et dans des actions favorisant le maintien en emploi.

La première est l'association Geist 21 Mayenne, affiliée à Trisomie 21 France, pour son projet « Job Coach 53 ». L'objectif du projet est d'expérimenter, d'évaluer et de référencer sur trois ans des modalités innovantes d'insertion professionnelle associant un accompagnement de type « coaching » avec les outils dédiés au travail temporaire d'insertion.

Le deuxième projet est porté par l'association Performance handicap. Il s'agit de concevoir un outil d'évaluation et de diagnostic de l'employabilité destiné aux organismes orientant les personnes en situation de handicap psychique (maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), Cap emploi, etc.) et d'augmenter le nombre de personnes prises en charge par les organismes de placement spécialisé.

Lancé en octobre dernier, l'appel à projets Agirc et Arrco s'adressait à toute structure de droit privé à but non lucratif ou agréée « entreprise solidaire » proposant un accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap psychique pour l'accès ou le maintien en emploi en milieu ordinaire. Principaux critères de sélection : le caractère expérimental, innovant et reproductible du projet.

L'Agirc et L'Arrco

L'Agirc (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) et l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé, soit 30 millions de personnes, actives ou retraitées. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations.

L'Action sociale Agirc et Arrco s'inscrit dans ce principe fondamental de solidarité. En complémentarité avec des acteurs privés ou publics, elle s'adresse aux personnes en difficulté, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie.

L'aide à l'emploi des personnes en situation de handicap psychique entre dans le cadre de l'orientation prioritaire « Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles ». C'est également dans ce cadre que s'est ouvert en janvier dernier à Montpellier le 9^{ème} Espace Emploi Agirc-Arrco.

Pour plus d'informations sur l'action sociale Agirc et Arrco : www.agircarrco-actionsociale.fr

CONTACT PRESSE

Gaëlle VACHER - 01 71 72 12 35 - gvacher@agirc-arrco.fr